COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 8 OCTOBRE 2021

MONACO FAIT UN DON EXCEPTIONNEL À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE PATRIMOINE DES VALLÉES NIÇOISES SINISTRÉES PAR LA TEMPÊTE ALEX

www.fondation-patrimoine.org

Signature de la convention à Monaco le 8 octobre 2021 © © Fondation du patrimoine

Après avoir apporté une aide précieuse et directe aux habitants des vallées tristement sinistrées par la tempête du 2 octobre 2020, le Gouvernement Princier concrétise aujourd'hui son assistance à la reconstruction du patrimoine et infrastructures des communes sinistrées par la tempête Alex.

Ainsi en présence de S.A.S. le Prince Albert II et de personnalités monégasques et françaises, M. Pierre Dartout, Ministre d'Etat et M. Guillaume Poitrinal, Président de la Fondation du patrimoine, ont signé ce jour une convention permettant, conformément au souhait du Prince Souverain, la mobilisation d'un budget de trois millions d'euros au bénéfice spécifique d'opérations de reconstruction du patrimoine. Chacune des vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée recevra une dotation d'un million d'euros.

Ce don permettra de mener à bien la rénovation ou la reconstruction de bâtiments et d'ouvrages patrimoniaux des vallées durement touchées il y a un an aujourd'hui.

CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE
Directrice presse
Laurence Lévy

Téléphone
06 37 84 67 26

Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !
facebook.com/fondationdupatrimoine
@ fond_patrimoine
@fondationdupatrimoine

La Fondation du patrimoine mettra tout en œuvre pour faciliter la réalisation des opérations et accompagner les porteurs de projet en lien avec le comité de suivi qui sera mis en place à cette occasion, conformément aux termes de ladite convention.

Par ailleurs, la Fondation du patrimoine a lancé en décembre 2020 une collecte de dons nationale pour venir en aide aux communes sinistrées par la tempête Alex, toujours ouverte aux dons.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Organisée autour de ses 21 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 700 délégués bénévoles qui œuvrent chaque jour à la préservation de ce patrimoine de proximité.

Avec plus de 35 000 projets publics et privés soutenus depuis sa création, elle participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire, à l'insertion professionnelle, et à la formation des jeunes. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui en 2017 a collecté plus de 30 millions d'euros via du mécénat et des collectes de dons.

Actuellement, la Fondation du patrimoine porte plus de 2 750 projets ouverts aux dons sur son site Internet.